

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

DAVID

Note sur le suicide en Danemark

Journal de la société statistique de Paris, tome 1 (1860), p. 74-77

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1860__1__74_0

© Société de statistique de Paris, 1860, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

M.

*Note sur le suicide en Danemark, par M. le conseiller d'État DAVID;
directeur du Bureau de statistique à Copenhague.*

Pendant les années 1845-1856, 4,430 suicides ont été constatés dans le Danemark ; c'est, en moyenne, 369,2 par an.

Cette moyenne s'est accrue ainsi qu'il suit :

1835-1839.	261,6
1840-1844.	300,2
1845-1849.	330,6
1850-1854.	389,8
1855-1856.	414,0

Il s'est donc produit, de 1835 à 1856, un mouvement ascendant presque régulier. Ce mouvement est encore confirmé par les résultats ci-après des dernières années :

1857	427
1858	457
1859	451

C'est, pour la dernière période quinquennale, une moyenne de 432,6. Cette marche progressive des suicides ne se manifeste pas moins clairement, si on les rapporte à la population.

Ainsi, en Danemark, on comptait pour un million d'individus :

De 1835 à 1844.	219 suicides.
De 1845 à 1854.	250
De 1855 à 1859.	288

En comparant ces rapports avec ceux que présentent les divers États de l'Europe, on constate les données suivantes :

L'Angleterre.	84 suicides sur un million d'habitants.
La France	100 » »
La Norvège	108 » »
La Suède	67 » »
La Prusse	108 » »
La Belgique	57 » »
La Saxe	202 » »
Genève	267 » »

Le rapport afférent au Danemark mérite une attention particulière. Il est hors de doute que le penchant au suicide est considérable dans ce pays ; mais, d'un autre côté, la différence énorme entre le nombre de ses suicidés et de ceux de l'Angleterre, de la Suède et de la Belgique permet de suspecter l'exactitude des documents officiels sur la matière dans ces derniers pays. Dans tous les cas, la grande diversité des résultats que constate le tableau comparatif ci-dessus, me semble nécessiter une enquête préalable sur la valeur de ces résultats, ou, ce qui est à peu près analogue, sur la méthode d'observation employée dans chaque État.

Parmi les 4,430 suicides, constatés en 1845-1856, que mentionne le volume XV du *Dansk Tabelværk* (statistique de la monarchie danoise), 1,106, ou à peu près un quart, appartiennent au sexe féminin, et 3,324 au sexe masculin. A Copenhague (ville de 150,000 âmes), où les cas de suicide sont très-nombreux relativement à la population, ils se sont élevés, pour toute la période, en moyenne, à 392 pour un million de personnes. Dans cette ville, la part des suicides féminins surpasse également la moyenne. Pour 100 cas du sexe masculin, on y a constaté 37,6 cas du sexe féminin ; tandis que ce rapport, pour le pays en général, est de 100 cas masculins contre 33,3 féminins. Dans les autres communes urbaines ou dans les villes de 2^e ou 3^e rang, les cas de suicide du sexe féminin ont été, au contraire, relativement moins fréquents que dans les communes rurales.

Les trois mois d'été (mai, juin et juillet) comptent relativement le plus grand nombre des suicides. Sur 100 cas, 36,7 ont été commis dans ce trimestre. Le trimestre qui a donné le moins de suicides comprend les mois de novembre, décembre et janvier, dans lesquels on n'a constaté que 17,8 pour 100 du total des suicides.

Les deux autres trimestres (février, mars, avril, août, septembre et octobre) occupent, au point de vue de la fréquence des suicides, une position intermédiaire entre l'été et l'hiver.

On a recueilli des observations analogues dans d'autres pays. Ainsi, en France, en Belgique, en Suède, les suicides sont plus nombreux en été, moins fréquents en hiver.

Sur 100 cas de suicide, on a, dans les mêmes pays, pour chaque saison, la proportion ci-après :

	Danemark.	France.	Belgique.	Suède.
Hiver	17,8	19,4	18,6	19,7
Printemps . . .	22,0	25,3	25,8	24,2
Été	36,7	31,4	31,0	32,9
Automne	23,5	23,9	25,1	23,2

C'est donc une erreur de croire que le penchant au suicide s'accroît à raison du triste spectacle qu'offre la nature en hiver, et qu'il subit ainsi des influences hypocondriaques. Cette thèse pourtant a rencontré, dans ces derniers temps, des partisans nombreux.

Sur 100 cas de suicide, la répartition par mois, en Danemark, s'opère dans les proportions ci-après :

Novembre	6,8	Mai	12,3
Décembre	5,1	Juin	13,0
Janvier	5,9	Juillet	11,5
Février	6,7	Août	9,1
Mars	6,7	Septembre	7,8
Avril	9,0	Octobre	7,0

On voit que du *minimum*, qui tombe en décembre, il se produit un accroissement régulier jusqu'au *maximum*, qui se manifeste en juin. A partir de ce mois, le décroissement est régulier jusqu'en décembre.

Quant à l'âge des individus qui se sont donné la mort, les observations recueillies en Danemark démontrent qu'on a tort de croire que plus l'homme approche de la vieillesse, plus il se rattache à la vie, et moins, par conséquent, il a de penchant pour le suicide. Si l'on a commis cette erreur (et des auteurs très-estimés l'ont commise), c'est parce que l'on a omis de comparer les cas des suicides à chaque âge avec le total des individus du même âge.

En Danemark, 100 cas de suicides se répartissent ainsi qu'il suit par âge, pour 100,000 individus :

Individus de moins de 21 ans	11,3 suicides.
« entre 21 et 60 ans	36,6
« plus de 60 ans	62,1

Les chiffres suivants indiquent la proportion dans laquelle ce penchant funeste s'accroît en raison de l'âge :

	SUICIDES SUR 100,000 INDIVIDUS de chaque catégorie d'âge.
De 11 à 20 ans	11,3
21 à 30 »	27,2
31 à 40 »	30,7
41 à 50 »	42,6
51 à 60 »	57,2
61 à 70 »	70,2
71 à 80 »	78,5
Plus de 80 »	64,2

Les rapports qui précèdent ne s'appliquent pas également aux deux sexes.

En effet, l'accroissement du penchant au suicide se manifeste très-régulièrement d'âge en âge jusqu'à 80 ans, pour la population entière; mais en ce qui concerne le sexe féminin, l'âge de 21 à 30 ans fait une exception, ce penchant étant beaucoup plus marqué dans cette période de la vie de la femme que de 31 à 40 ans et de 41 à 50 ans. Aussi le rapport des suicides féminins aux suicides masculins est-il beaucoup plus fort à cet âge qu'à aucun autre; et tandis que le total des suicides féminins est à celui des suicides masculins comme 33 : 100, les suicides des femmes âgées de 21 à 30 ans sont aux suicides des hommes du même âge comme 57,7 : 100.

Le tableau ci-après fait connaître : 1° la part afférente, dans les suicides, à chaque sexe, et pour chaque âge :

AGE.	NOMBRE DE SUICIDES		NOMBRE de suicides féminins pour 100 suicides masculins.
	sur 100,000 hommes.	sur 100,000 femmes.	
Entre 11 et 20 ans	16,2	6,2	37,9
21 et 30	36,3	19,0	57,7
31 et 40	46,5	15,0	32,4
41 et 50	70,7	16,8	24,1
51 et 60	93,5	23,3	26,5
61 et 70	117,2	30,8	30,0
71 et 80	138,4	30,2	26,9

En étudiant les suicides accomplis de 1835 à 1844, on constate le même résultat que dans la période 1845-56; savoir : 1° que le nombre des suicides s'élève avec l'âge; 2° que l'accroissement est régulier, d'âge en âge, pour la population masculine; mais que cette régularité n'existe pas au même degré pour la population féminine, l'âge de 21 à 30 ans présentant, pour ce sexe, un nombre exceptionnel de suicides. Ce n'est qu'à partir de cet âge, que les deux sexes marchent en quelque sorte parallèlement.

Ce fait constaté en Danemark sur 7,239 cas de suicide commis de 1835 à 1856, dont 1,827 appartenant au sexe féminin, n'est point confirmé par l'expérience résultant en France de l'observation de 21,566 cas de suicide commis dans la période 1839 à 1845. Dans ce pays, en effet, l'accroissement des suicides est régulier d'âge en âge, pour les deux sexes.

Il nous reste à indiquer la part des divers modes de perpétration du suicide en Danemark.

Comme dans les autres pays, l'asphyxie est le mode de suicide le plus fréquent. Mais tandis qu'en France, en Belgique, en Suède, en Bavière et en Angleterre, les suicides ainsi accomplis s'élèvent à la moitié de leur nombre total, en Danemark ils en forment à peu près les sept dixièmes.

En Danemark, sur 100 suicides, on en a compté 68,9 par asphyxie;
20,8 par submersion;
4,9 par les armes à feu;
1,5 par empoisonnement;
3,9 par d'autres moyens.

Dans les campagnes, l'asphyxie est un moyen de suicide plus fréquent que dans les villes, puisque les trois quarts (79,1 p. 100) des morts volontaires lui sont attribués par les documents officiels.

A Copenhague, au contraire, sur 100 suicides, on n'a compté que 49,6 cas d'asphyxie, 28,1 cas de submersion, 8,6 cas par des armes à feu, 5,8 cas d'empoisonnement, et 7,9 perpétrés de toute autre manière.

Les cas de suicide par submersion sont plus fréquents chez la femme que chez l'homme. Il est assez curieux d'étudier la différence qui, sur ce point, s'est établie entre les deux sexes.

	SUR 100 SUICIDES	
	masculins.	féminins.
Asphyxie	74,8	51,3
Submersion	14,6	39,4
Armes à feu	9,4	0,1
Empoisonnement.	6,9	3,2
Autres moyens.	3,3	6,0

Des différences analogues avaient déjà été constatées pour la période 1835-44. Dans cette période, sur 100 suicides du sexe masculin, 16,5 seulement avaient été accomplis par submersion; tandis que sur 100 femmes suicidées, 43,0 s'étaient noyées. Sur 100 suicides masculins, 72,8 avaient été attribués à l'asphyxie, et 48 seulement pour 100 suicides du sexe féminin.

Quant aux causes des suicides, il est très-difficile de les connaître; les procès-

verbaux, d'après lesquels ils sont constatés, n'offrant à ce sujet rien de clair ni de précis. Nous ne croyons même pas que des recherches sur ce point aboutissent à des résultats satisfaisants. Il est pourtant une cause qui nous paraît jouer un rôle considérable dans le suicide, c'est l'ivrognerie. Dans une foule de cas, elle agit comme cause sinon immédiate, au moins indirecte.

En Danemark, l'autorité chargée de la rédaction des procès-verbaux, pose habituellement la question suivante : le défunt était-il adonné à l'ivrognerie ? Or, 17,5 fois sur 100, la réponse a été affirmative. Eh bien ! cette proportion nous paraît encore très-éloignée de la vérité, et nous sommes convaincu que des informations plus précises et mieux dirigées en élèveraient considérablement le chiffre.
